

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 MARS 2021 A 20H30

Présents : Sabine SABATIER, Richard GIBERT, Yves EVENO, Philippe LEYMAT, Laurence BAROT, Rémi DELATOUCHE, Sylvain GISCARD, Sonia HOCHARD, Eric HUBAUD, Michel RAMEAU

Absente excusée : Joséphine LEDOUX, procuration donnée à Michel RAMEAU

Secrétaire de Séance : Richard GIBERT

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour, la présentation du RPOQS et l'organisation du temps scolaire.

Approbation des comptes-rendus des séances des 14 et 22 Décembre 2020

Admission en non-valeur

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par le receveur municipal pour admission en non-valeur de titres de recettes.

Ces titres sont relatifs à des factures de repas à la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'admettre 2 créances en non-valeur, l'une pour un montant de 249,86 €, l'autre pour 0.20 €.

Encaissement – dégrèvement taxe foncière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, l'encaissement d'un chèque de 16.00 € du Trésor Public correspondant à un dégrèvement de la taxe foncière 2020.

RGPD : contrat société SAS GAIA

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation pour la collectivité de nommer un délégué RGPD (Règlement Général de la Protection de Données). Une offre groupée avait été présentée lors de la séance du 22 Décembre 2020 et approuvée.

A ce titre, il est proposé aujourd'hui de signer un contrat de mission de délégué à la protection des données avec la SAS GAIA, représentée par Monsieur Christophe Delmas.

Ce contrat serait conclu pour une durée de 4 ans. La dépense en résultant serait de :

- 400 €HT pour la mise en place de la conformité RGPD
- 250 €HT pour le suivi, l'assistance et le contrôle (pas de coût pour 2021)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat proposé, demande à Madame le Maire de signer toute pièce nécessaire au bon déroulement de cette affaire, demande d'inscrire la dépense au budget 2021 et aux budgets suivants.

Quote-part Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Madame le Maire présente au conseil municipal le courrier de la Préfecture de la Corrèze concernant la participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2021.

Elle fait part du montant de la quote-part de la commune au titre de dépenses de la Fédération Départementale d'Electricité et d'Energie de la Corrèze qui s'élève à 666.87 Euros.

La commune a le choix :

- Soit d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de cette somme fixée par la FDEE,
- Soit que cette participation soit inscrite au budget de la commune (participation forfaitaire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité que la participation soit inscrite au budget principal 2021 de la commune.

Modification des statuts de la FDEE

Madame le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 4 Février 2021, le comité syndical de la FDEE a adopté de nouveaux statuts. La principale modification émane du changement de statut de la commune d'Allasac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les modifications des statuts de la FDEE.

Suppression de poste : mise à jour du tableau des effectifs

Considérant l'avis du comité technique en date du 28 janvier 2021 quant à la suppression de poste, et les différentes créations de poste de l'année 2021, Madame le Maire présente le tableau des emplois mis à jour

Filière	Cadre d'Emploi	Grade	T.N.C.	Pourvus
Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1ère classe	1 (20,00 H)	1
Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise territorial	1 (20,00 H)	1
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	1 (13,00 H)	1
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	1 (4,44 H)	1